

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme CS Tracteurs et Machines Agricoles par apprentissage forme des conducteurs - trices de machines agricoles capables d'assurer deux fonctions principales : réaliser des travaux agricoles et assurer l'entretien du matériel. Ce diplôme forme des conducteurs-trices polyvalent-e-s (engins agricoles, de travaux publics ou d'exploitation) qui veillent à la qualité de l'environnement, à l'agronomie et aux règles de sécurité.

Cette formation vient en complément d'un diplôme déjà acquis (CAP, BEPA, BPA niveau V ...). Il permet de renforcer ses compétences dans la réalisation des travaux agricoles, et l'entretien des agroéquipements.

Les capacités visées sont **professionnelles** mais aussi **éducatives**, **citoyennes** et **sociales** (voyage d'études, visites d'exploitation, projets éducatifs, individualisation...)



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 30 ans
- Être titulaire d'un CAPA, BEPA ou BPA
- Sur dérogation : justifier d'une année d'activité professionnelle ou d'un diplôme équivalent dans la même spécialité.
- Être apte physiquement à exercer le métier (visite médicale obligatoire à la MSA)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

DUREE DE LA FORMATION

La durée du contrat d'apprentissage est de un an.

Les apprenti-e-s suivent :

- 16 semaines de cours au CFA (560 heures) définies par un calendrier annuel.
- 31 semaines de formation pratique en entreprise.
- 5 semaines de congés payés.

2 entrées permanentes en formation sont proposées : en septembre et en mars.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les séquences pédagogiques au CFA sont construites à partir de temps de face à face et de temps d'individualisation, de visites en entreprises et de travaux pratiques. Ces travaux pratiques se font en plateau technique sur l'exploitation de l'établissement ou chez des professionnels.

Un accompagnement individualisé pourra être proposé en fonction du niveau initial de l'apprenti-e.

Diplôme de niveau V

Certificat de spécialisation

CS TMA

Tracteurs et Machines Agricoles : utilisation et maintenance

CONTENUS DE LA FORMATION

Modules professionnels :

- Entretien et maintenance du matériel : réalisation de travaux simples d'atelier (soudure, remplacement de pièces) ; repérage des premiers dysfonctionnements (moteur, transmission, électricité, hydraulique).

- Conduite du matériel : préparation et réglages du matériel, réalisation de travaux agricoles.

- Participation à la gestion de l'atelier.

La formation à l'utilisation d'un télescopique et d'un tracteur permet l'obtention d'une attestation valant CACES. L'accompagnement à la sécurité au travail est au cœur des modules professionnels.

EVALUATION

Le diplôme est attribué à l'issue d'une année de formation après validation de 3 blocs de compétences (3UC, unités capitalisables).

- 100% en contrôle continu
- Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans.

A noter que la formation de Sauveteur Secourisme au Travail est dispensée par le CFA et est validée par un certificat SST.





Diplôme de niveau V

Certificat de spécialisation

CS TMA
Tracteurs et Machines Agricoles :
utilisation et maintenance

CONTACTS

Tel:
02.99.45.14.59

e-mail :
cfa.st-aubin@educagri.fr

Site Web :
www.cfasaintaubinducormier.fr

Facebook :
CFA-Saint-Aubin-du-Cormier

Adresse
« La lande de la rencontre »
B.P. 12
35140 Saint Aubin du Cormier

DEBOUCHES

- Conducteur ou conductrice d'engins agricoles dans une exploitation agricole, une entreprise de Travaux Agricoles (ETA), une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

- Ouvrier ou ouvrière agricole dans une exploitation agricole, un groupement d'employeurs, une structure de remplacement...

POURSUITE D'ETUDE POSSIBLES

Selon son diplôme d'origine ou son expérience professionnelle : admission en classe de Brevet Professionnel Agro Équipement, en BP REA (Responsable d'Exploitation Agricole) par apprentissage (niveau Bac) ; passerelle possible vers une première BAC PRO CGEA en formation initiale scolaire.

TAUX DE REMUNERATION

Le salaire de l'apprenti est déterminé en % du SMIC* (privé)

	16 / 17 ans	18 / 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 ^{ème} année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 ^{ème} année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

(*) Ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable. Secteur public majoration de 10 points (10% du smic)

DEMARCHES A SUIVRE

- 1) Remplir un dossier de pré inscription (faire la demande au secrétariat du CFA).
- 2) Valider le projet de formation lors d'un entretien avec le Responsable de la formation
- 3) Rechercher une entreprise et signer un contrat d'apprentissage
- 4) Constituer un dossier d'admission au CFA.

FRAIS, SALAIRES & AIDES

La formation est gratuite pour l'apprenti. Il est rémunéré par sa structure d'apprentissage et son salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage tient compte de son âge et de son année de formation.

L'apprenti perçoit par ailleurs des aides financées par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.

